

Aux S1 du 91



**ON VOTE DANS LES S1 !
Du jeudi 7 novembre au jeudi
28 novembre 2024.**

Retour des votes au S3

- du PV récapitulatif des votes (p. 3)

ET

- de la liste d'émargement

AVANT LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2024 !

⇒ **Uniquement par mail** : votefsu2024@versailles.snes.edu
(documents scannés **en pdf**).

DOCUMENTS CI-JOINTS :

- 1) Bulletin de vote à reproduire (p. 4),
- 2) Procès-verbal à nous retourner avec la liste d'émargement (p. 3),
- 3) Liste d'émargement à nous retourner signée avec le PV (ci-joint).

N.B. : Liste d'émargement

Nous joignons ici :

- ⇒ **Un état des électeurs syndiqué-es**, à jour en date du 21 octobre, à compléter et à modifier éventuellement sous la responsabilité du S1. Il est à utiliser comme liste d'émargement. Attention : seuls les adhérent-es à jour de leur cotisation 2023-2024 et/ou 2024-2025 peuvent voter (cotisation enregistrée au S3 au plus tard le jeudi 28 novembre 2024).
- ⇒ **Le même document** est disponible en ligne **pour les secrétaires et trésoriers de S1** à l'adresse suivante : <https://adherent.snes.edu/Modules/Etablissement/ListingAdherents/index.php> (en sélectionnant « Uniquement les adhérents (AJ, NAJ) » et en choisissant le type de sortie : « Liste d'émargement »).
- ⇒ **Attention ! La liste d'émargement doit être signée par chaque votant-e et retournée avec le PV après le dépouillement.**



BULLETIN DE VOTE POUR LA FSU
Scrutin du 7 novembre au 28 novembre 2024

VOTE n°1 :

Orientation fédérale nationale (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

Entourez la liste de votre choix d'un trait apparent

- Unité & Action et sans tendance
- École Émancipée et des syndiqué-es hors tendance
- Émancipation
- Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)
- Front Unique



BULLETIN DE VOTE POUR LA FSU
Scrutin du 7 novembre au 28 novembre 2024

VOTE n°1 :

Orientation fédérale nationale (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

Entourez la liste de votre choix d'un trait apparent

- Unité & Action et sans tendance
- École Émancipée et des syndiqué-es hors tendance
- Émancipation
- Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)
- Front Unique

VOTE n°2 :
Rapport d'activité fédérale nationale (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

Entourez votre choix d'un trait apparent

POUR

CONTRE

ABSTENTION

REFUS DE VOTE

VOTE n°2 :
Rapport d'activité fédérale nationale (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

Entourez votre choix d'un trait apparent

POUR

CONTRE

ABSTENTION

REFUS DE VOTE

VOTE FSU : CALENDRIER ET MODALITÉS DE VOTE

On vote !

Du jeudi 7 novembre au jeudi 28 novembre 2024.

Retour des votes et des PV et listes d'émargement avant le **mercredi 4 décembre**.

Chaque syndiqué·e émet **plusieurs votes** :

- Vote n°1 : Orientation fédérale nationale
- Vote n°2 : Rapport d'activité nationale
- Le ou les votes de son département le cas échéant.

Vous trouverez sur notre site versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU », les informations sur ce vote avec, en particulier, le supplément de la publication Pour n°259 d'octobre 2024.

Qui vote ?

- Ont le droit de vote, les collègues syndiqué·es ayant versé leur cotisation 2023-2024 et/ou 2024-2025 (cotisation enregistrée au plus tard le 28 novembre 2024).

Attention : Le vote d'un·e collègue non autorisé·e à voter entraînera l'invalidation de tout le vote de ce S1 !

- N.B. Tout·e collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.

Dates du vote :

Le vote aura lieu dans les S1 entre le jeudi 7 et le jeudi 28 novembre 2024.

- Les syndiqué·es votent dans leur S1. Le matériel sera envoyé au responsable du S1 qui le reproduira et transmettra aux syndiqué·es de l'établissement.
- Les syndiqué·es retraité·es et isolé·es recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance.
- Un envoi individuel sera aussi adressé aux syndiqués des S1 à faible effectif qui voteront individuellement par correspondance.
- Tout le matériel de vote est également disponible en ligne sur notre site : versailles.snes.edu, dans la rubrique « Vie du SNES-FSU ».

Organisation du vote dans les sections d'établissement (S1)

Une circulaire est adressée aux correspondant·es de S1 avec toutes les informations utiles et le matériel de vote (bulletins de vote, procès-verbal de dépouillement, liste d'émargement).

- **Liste d'émargement** : le S3 édite (en date du 21/10/2024) une liste des syndiqué·es ayant payé leur cotisation 2023-2024 et/ou 2024-2025. Le S1 peut également la télécharger sur le site national du SNES-FSU (espace adhérent). Attention : **La liste d'émargement doit impérativement être signée par chaque votant !**
- **Collègues ne figurant pas sur la liste** : s'il s'agit d'une erreur (mutation, TZR...), les rajouter sur la liste. Pour les collègues non syndiqué·es ou non à jour, ils peuvent voter et être ajoutés sur la liste dès l'instant où ils ont réglé leur cotisation avant la fin du scrutin. Vous pouvez contacter la trésorerie pour vérifier la bonne réception de la cotisation : tresor@versailles.snes.edu.
- **Matériel de vote** : le bulletin de vote est remis par le secrétaire du S1 ou envoyé individuellement (retraité·es, isolé·es, S1 à faible effectif). Ce bulletin de vote est également disponible en ligne. Le PV récapitulatif des votes devra être retourné impérativement accompagné de la liste d'émargement signée par chaque votant, impérativement **PAR MAIL** avant le mercredi 4 décembre 2024 à l'adresse : votefsu2024@versailles.snes.edu (documents scannés en pdf).
- **Le dépouillement doit être fait par le Bureau du S1 : ce dépouillement est public.** La date et l'heure en sont annoncées au préalable à l'ensemble des syndiqués par le secrétaire de S1. **Le procès-verbal** récapitulatif des votes doit être signé par le secrétaire de S1 (ou son remplaçant) ET par un scrutateur au moins. Il y a donc DEUX personnes qui participent au dépouillement et signent le procès-verbal.

ATTENTION !!!

Transmission des résultats impérativement **par mail** (pdf) à l'adresse :

votefsu2024@versailles.snes.edu

avant le mercredi 4 décembre 2024.

Pour transmettre les résultats du vote (PV + liste d'émargement) :

ATTENTION !!!

Le **procès-verbal récapitulatif des votes ET la liste d'émargement des votants** doivent être envoyés à la section académique **PAR MAIL** avant le mercredi 4 décembre 2024.

→ Les résultats doivent être envoyés **par mail** (documents scannés en pdf) à l'adresse : votefsu2024@versailles.snes.edu avant le **mercredi 4 décembre 2024**.

→ Les résultats originaux peuvent également être déposés avant le mercredi 4 décembre 2024 directement dans la boîte aux lettres de la section académique (en précisant bien SNES-FSU Versailles sur l'enveloppe) : 3 rue Guy de Gouyon du Verger à ARCUEIL.



PROCÈS-VERBAL DE DÉPOUILLEMENT



Académie : VERSAILLES

Établissement :

91

Commune :

INSCRIT·ES :

VOTANT·ES :

RÉSULTATS DU VOTE N°1 : ORIENTATION FÉDÉRALE NATIONALE

Liste Unité & Action et sans tendance	
Liste École Émancipée et des syndiqué·es hors tendance	
Liste Émancipation	
Liste Unité, Revendications, Indépendance syndicale (URIS)	
Liste Front Unique	
Blancs ou nuls	

RÉSULTATS DES VOTES N°2 : RAPPORT D'ACTIVITÉ FÉDÉRALE NATIONAL

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE	Blancs ou nuls
------	--------	------------	---------------	----------------

Noms et signatures des membres de la commission de dépouillement du S1 :

(au moins 2 personnes donc 2 signatures) :

Certifié exact à le2024

Attention ! La liste d'émargement des votants doit impérativement être jointe à ce PV !

Documents à transmettre dès la fin du dépouillement et **avant le mercredi 4 décembre 2024 IMPÉRATIVEMENT PAR MAIL** :

=> votefsu2024@versailles.snes.edu (documents scannés en pdf)